

Biotechnologies

Au regard de certains, l'essor éclatant des biotechnologies au cours de ces dernières décennies a su offrir d'extraordinaires perspectives à des secteurs d'activité tels que la santé, l'alimentation, l'agriculture et l'environnement. D'autres, plus suspicieux, considèrent d'un œil un peu plus sombre les nouvelles biotechnologies : ils y voient plutôt le lugubre reflet d'une économie qui, non contente de ses incursions dans les sphères de la politique, de l'éducation et de la santé, tente maintenant d'investir celle du vivant. Aussi prétendent-ils apercevoir l'horizon orageux d'une aliénation de l'homme par l'homme, face à son corps et à sa liberté. Or, si les biotechnologies semblent se présenter sous divers éclairages, c'est principalement parce qu'elles constituent un vaste ensemble de techniques, dont les conséquences des unes furent clairement définies et éprouvées, tandis que l'on envisage encore obscurément les conséquences des autres. La tâche qui incombe dès lors à la philosophie est celle de mettre en lumière les problématiques relatives à certaines biotechnologies, afin de signaler à l'humanité les écueils qu'elle se doit d'éviter.

Cette optique est précisément celle qui a fait l'objet de ce second dossier. Dans le premier texte, « On fait un petit ou on achète un char ? Qui a encore peur de la réification totale ? », YANNICK LACROIX s'intéresse à la thérapie génique comme pratique s'exerçant dans un contexte pluraliste et libéral. Il la considère en tant qu'elle sape les conditions d'existence d'une société de droit et l'estime inacceptable du point de vue d'une théorie libérale de la justice. Dans le second texte, intitulé « Politique de Cassandre : une philosophie de la peur comme éthique de la responsabilité », JEAN-CHRISTOPHE MATHIAS montre comment la peur, telle que définie par Hans Jonas, permet de fonder une éthique légitimant les mesures prises contre une instrumentalisation de la vie – ou toute autre action – qui se ferait au péril de la vie même. Ces deux textes inaugurent un questionnement que nous souhaitons poursuivre par le biais du prochain dossier.

LOUIS-PHILIPPE DEMARS